



Droits de l'enfant

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR?



Un enfant (de moins de 18 ans) qui est arrivé seul reçoit l'aide d'une personne appelée tuteur.

→ Une évaluation de l'intérêt supérieur est une réunion au cours de laquelle un agent qualifié t'écoute attentivement et te pose des questions pour comprendre **ce dont tu as besoin pour être protégé(e) et pris(e) en charge.**

→ Ce que tu leur diras les aidera à prendre des **décisions importantes**, en tenant compte de ta sécurité, de ton bien-être et de ton avenir.

EXEMPLES DE DÉCISIONS



Quels soins médicaux sont essentiels pour toi.



Quelle école ou quel travail te convient le mieux.



L'endroit où tu vas vivre.



Qui s'occupera de toi.



T'adresser aux autorités.



Apprendre comment accéder aux services d'aide.



Te rendre à tes rendez-vous.



Découvrir la culture et la vie ici.

AU COURS DE L'ÉVALUATION, INDIQUE À L'AGENT SI



Tu te sens malade, triste, préoccupé(e) ou si quelqu'un t'a fait du mal.



Tu as de la famille en Europe.



Tu es avec ta famille, mais elle ne peut pas ou ne veut pas te soutenir.

Dis à l'agent ce qui te motive et te donne de l'espoir.



Toutes les informations partagées au cours de l'évaluation de l'intérêt supérieur sont confidentielles.

RAPPEL

- ✓ Demande un interprète si tu ne parles pas la langue.
- ✓ Tu peux choisir un agent de sexe masculin ou féminin pour t'aider au cours de l'évaluation.
- ✓ Tous les agents doivent te traiter avec respect.
- ✓ Collabore avec les agents si tu peux.



FRENCH